



Commune de SAINT JEAN LE VIEUX

ALERTE SECHERESSE

- AVIS -

Par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2017, la commune est placée en état d'alerte sécheresse et amenée à appliquer les mesures suivantes :

- interdiction de laver les véhicules en-dehors des installations professionnelles ;**
- interdiction d'arroser les pelouses et les jardins d'agrément de 9 h à 21 h ;**
- interdiction de remplir les piscines privées de plus de 5 m³ ;**
- interdiction de laver les façades.**

Merci de votre compréhension.